

**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaients présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 –

Conformément à l'article L1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Monsieur le Président demande l'autorisation au comité de payer en 2022 les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2021.

Les crédits d'investissement ouverts en 2021 s'élèvent à 36.215.478 euros.

Après en avoir délibéré, le comité autorise Monsieur le Président à payer en 2022 les dépenses d'investissement dans la limite de 9.053.869 euros sur les articles budgétaires répartis comme suit :

• Article 2051	20.000 euros
• Article 2041482	500.000 euros
• Article 2041582	50.000 euros
• Article 2182	15.000 euros
• Article 2183	10.000 euros
• Article 2184	10.000 euros
• Article 2315	6.000.000 euros
• Article 2318	1.898.869 euros
• Article 45811	50.000 euros
• Article 45813	500.000 euros

TOTAL

9.053.869 euros

Après en avoir délibéré, le Comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat
Jean-Guy DUPUY

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV, 2021



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**PARTICIPATION AU SALON ENERGAÏA LES 08 ET 09 DECEMBRE 2021 – STAND COMMUN
EN CONVENTION AVEC LES SYNDICATS D'ENERGIES DE L'ENTENTE OCCITANIE –**

Le Président informe les membres du Comité syndical de la tenue du Salon ENERGAÏA à MONTPELLIER les 08 et 09 décembre 2021. Il précise que les Syndicats d'Energies membres de l'entente « Territoire d'Energies Occitanie - Pyrénées – Méditerranée » ont souhaité se grouper pour organiser un stand commun de ce qui a été réalisé jusqu'à aujourd'hui.

C'est Territoire d'Energie GARD qui sera chargé de coordonner l'ensemble des actions nécessaires à l'organisation de ce stand. Dans ce cadre Territoire d'Energie GARD avancera les frais de mise en place du stand et de communication. Chaque syndicat devra ensuite rembourser sa part, évaluée à 2.000 euros.

Après avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers :

- Emet un avis favorable à la participation d'un stand commun aux syndicats d'énergies de l'entente « Territoire d'Energies Occitanie Midi-Pyrénées » au Salon ENERGAÏA les 08 et 09 décembre 2021.
- Donne son accord pour la participation de 2.000 euros.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Autorise la prise en charge par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers des frais de déplacement et autres frais de mission des membres représentants du syndicat qui participeront à ce Salon.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

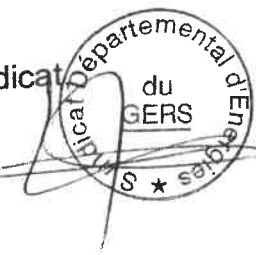
REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**MARCHE POUR LE CONTROLE DES OUVRAGES, PAR LE MAITRE D'OUVRAGE, AU SENS
DU DECRET N° 2011-1697 DU 1^{ER} DECEMBRE 2011 ET DE L'ARRETE DU 14 JANVIER 2013 -**

Monsieur le Président expose au comité l'obligation faite au maître d'ouvrage d'effectuer un contrôle des nouveaux ouvrages de distribution publique d'électricité.

Il rappelle que précédemment cette compétence était du ressort de l'Etat et qu'elle était assurée par le contrôle des distributions publiques d'électricité à la Direction Départementale des Territoires.

Monsieur le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée, pour un montant de 80.000 € HT maximum pour 2 ans.

Ce marché comprend le contrôle par échantillonnage des ouvrages neufs sur les exercices 2022 et 2023 si reconduction.

Monsieur le Président demande au comité syndical qu'il soit autorisé à signer l'ensemble des documents associés à ce marché.

Après débat et vote, le comité autorise Monsieur le Président à lancer le marché à bon de commandes pour un montant de 80.000 € HT maximum sur 2 ans (si reconduction) en procédure adaptée et l'autorise à signer l'ensemble des documents associés à ce marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021



Jean-Guy DUPUY

Syndicat Départemental d'Énergies
du
GERS

REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaiet présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**DÉCISION MODIFICATIVE – IMMOBILISATION DU PATRIMOINE DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS –**

Monsieur le Président donne lecture du rapport financier du concessionnaire ENEDIS, il s'établit comme suit :

« La valeur des actifs de la concession s'exprime par la valeur brute, par la valeur nette (non amortie) des ouvrages de distribution publique concédés et en service, par le montant des provisions constituées pour leur renouvellement et par la valeur de remplacement ».

Au 31 décembre 2020, ces données sont les suivantes :

TOTAL DES OUVRAGES CONCÉDÉS POUR LA CONCESSION		
Total des ouvrages concédés	31/12/2020 (en K€ H.T.)	TTC (en K€)
Valeur brute comptable	613.898	736.677,60
Valeur nette comptable	348.455	418.146,00
Provisions constituées	35.854	43.024,80
Valeur de remplacement	792.548	951.057,60

Les valeurs ci-dessus prennent en compte la totalité des ouvrages de distribution publique :

- Les ouvrages localisés, rattachés à leur commune de localisation, sont pris en compte pour la valeur inscrite dans la comptabilité. Ce sont les réseaux HTA et BT et les postes de distribution publique.
- Les branchements, comptages et colonnes montantes, gérés en masse financière, mais qui sont répartis dans les systèmes d'information au prorata du nombre de clients ou du nombre d'immeubles en accord avec les commissaires au compte.
- Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Ces travaux ont notamment permis la mise en place d'un suivi localisé des compteurs Linky, ils ont également conduit à une gestion individualisée des transformateurs HTA/BT

qui sont gérés de façon localisée. Ces deux natures (transformateurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire.

Ces montants prennent en compte les ouvrages mis en service et retirés dans l'année. Une réserve est émise par le Comité du SDEG sur le calcul des provisions de renouvellement compte tenu de la réestimation de la durée de vie décidée unilatéralement par ENÉDIS et dénoncée par le SDEG dans une motion votée par le Comité du SDEG. Monsieur le Président rappelle qu'à ce titre il est proposé, chaque année, au Comité de rejeter les modes et durées d'amortissement pour les principaux ouvrages du compte rendu annuel.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- Il est proposé d'inscrire en dépense (compte 2411) et en recette (compte 21534) la somme de 736.677,60 K€ afin de procéder à l'amortissement du patrimoine électrique du Syndicat Départemental d'Energies du Gers.
- De rejeter les modes et durées d'amortissement présentés unilatéralement par les services d'ENEDIS dans le compte rendu annuel d'activité.

Le comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

RECONDUCTION DU MARCHÉ 03-20 : Travaux d'électrification rurale et d'éclairage public –

Monsieur le Président rappelle les différentes attributions, réparties par lot, du marché public de travaux déposé en préfecture le 02 mars 2021 et notifié le 05 mars 2021, renouvelable 3 fois.

Monsieur le Président expose que la durée du marché est fixée à 1 an et peut faire l'objet de 3 renouvellements.

Vu la qualité d'exécution des entreprises et l'appréciation des prix réalisés par la Commission d'Appel d'Offres lors de l'attribution des marchés, Monsieur le Président propose la reconduction pour une année et sollicite du comité l'autorisation de signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Après échanges de vues, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers décide la reconduction de 1 an du marché et autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY



REQU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

.....

**REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE A LA REUNION DU SECTEUR INTERCOMMUNAL
D'ENERGIES (SIE) de VIC-FEZENSAC –**

La réunion du Secteur Intercommunal d'Energies de VIC-FEZENSAC a eu lieu le mardi 13 juillet 2021, à 18 H 30, à la Salle des Fêtes de VIC-FEZENSAC.

Suite à la réunion, un buffet a été organisé et a généré des frais de bouche pour un montant de 251,97 euros.

Ces frais ont été payés par Monsieur Max LEZIAN, Président du Secteur Intercommunal de VIC-FEZENSAC, au CARREFOUR Market – 32190 VIC-FEZENSAC. Ils auraient dû être facturés au Syndicat Départemental d'Energies du Gers et payés par le SDEG au « CARREFOUR Market » 32190 VIC-FEZENSAC.

Il est proposé au comité que le Syndicat Départemental d'Energies du Gers rembourse à Monsieur Max LEZIAN 251,97 euros correspondant au montant facturé par « CARREFOUR Market » 32190 VIC-FEZENSAC et payé par Monsieur Max LEZIAN.

Le comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

.....

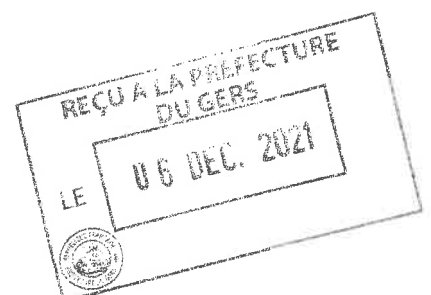
DECISION MODIFICATIVE –

- Virement de 80.000 euros du compte 615232 (Chapitre 011) vers le compte 6451 (Chapitre 012).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

.....

**PARTAGE DES FRAIS RELATIFS A L'ORGANISATION DES PREMIERES ASSISES DES
ENERGIES RENEUVELABLES DANS LE GERS -**

Le Syndicat Départemental d'Energies du Gers avait posé comme condition auprès de la Chambre d'Agriculture que la parité entre représentants du monde agricole et représentants des collectivités soit respectée, pour le partage des frais.

La condition a été pleinement satisfaite. Le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Gers a accepté la prise en charge pour 50% des frais liés à l'organisation des Assises des Energies Renouvelables dans le Gers.

Le montant des frais liés aux Assises des Energies Renouvelables dans le Gers, organisées au Château de MONS à CAUSSENS le 22 octobre 2021, s'élève à 19.307,00 euros TTC.

Il est proposé au comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers que le montant de prise en charge du SDEG soit de 9.653,50 euros TTC.

Ce montant sera versé à la Chambre d'Agriculture du Gers sur présentation des justificatifs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat

REQU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021




Jean-Guy DUPUY



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaients présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

ACTUALISATION PROGRAMMES TRANCHE M 2020 – 2021 – Travaux sur FONDS PROPRES

Monsieur le Président explique que l'assemblée a voté 700.000 euros de crédits sur fonds propres pour la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité non éligibles au Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification pour le cumul des années 2020 – 2021.

Il était prévu les dossiers suivants :

AURADE, BARCELONNE, MERENS, MIRAMONT-D'ASTARAC, MONBRUN, CASTILLON-DEBATS, FREGOUVILLE, MONCLAR-d'ARMAGNAC, PRENERON, SAINT-CREAC, SOLOMIAC et SORBETS pour un montant total de 700.000 euros HT (Programmes 2020 et 2021 Tranche M).

Il est proposé de remplacer cette liste par la liste suivante :

BARCELONNE-du-GERS, MERENS, MONBRUN, LA-SAUVETAT, SAMATAN, MONCLAR-d'ARMAGNAC, PRENERON et SAINT-CREAC pour un montant total de 700.000 euros (Programmes 2020 – 2021 – Tranche M).

Les opérations qui n'ont pas été réalisées seront versées à la programmation 2022 car elles n'ont pas obtenu l'ensemble des autorisations nécessaires pour débiter le chantier avant le 1^{er} janvier 2022 et donc ne peuvent pas être imputées budgétairement sur l'exercice en cours.

Après débat et vote, le comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

.....

RECONDUCTION DU MARCHÉ TST : mise en place de moyens pour assurer la continuité de la fourniture électrique pendant les travaux –

Monsieur le Président rappelle que le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers a autorisé son Président à lancer ce marché MAPA à bon de commande (Marché MAPA attribué le 18/08/2020).

Monsieur le Président expose que la durée de ce marché est fixée à 1 an et peut faire l'objet d'une reconduction 3 fois pour une durée unitaire de 1 an.

Vu la qualité d'exécution de l'entreprise et l'appréciation des prix réalisés, Monsieur le Président propose la reconduction pour 1 année et sollicite du comité l'autorisation de signer les documents afférents à cette opération.

Après échanges de vues, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers décide :

- la reconduction de 1 an du marché et autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette opération
- de porter l'enveloppe de crédit à 50.000 euros TTC/an, le montant des prestations consacré à ce marché pour l'année de reconduction

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DE GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE DE PAULHAC –**

Autorisation permettant au Président de signer la convention de délégation

Monsieur le Président expose que par délibération du 13 février 2020 le comité syndical a approuvé le principe du recours à la Délégation de Service Public de gaz naturel pour desservir la commune de PAULHAC et a autorisé Monsieur le Président à lancer et conduire la procédure de consultation et à accomplir les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la fin de la procédure de délégation de service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.

Conformément à l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de la personne responsable de la délégation retraçant le déroulement de la procédure a été transmis aux membres du comité syndical au moins quinze jours avant sa délibération. Ce document présente notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat.

Monsieur le Président expose que l'Entreprise GRDF a été retenue au regard de la valeur technique des éléments fournis, des intérêts financiers et de la qualité du service proposé.

Le contrat a pour objet une délégation de service public sous forme de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune de PAULHAC et présente les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 30 ans
- Principales obligations du concessionnaire GrDF :
 - Assurer le fonctionnement, la gestion du service et l'exploiter à ses risques et périls

- Recouvrer auprès des fournisseurs le tarif d'utilisation des réseaux dont le prix est fixé par le contrat et est destiné à rémunérer les obligations mises à sa charge
- Assurer la construction, l'amélioration et le renforcement des ouvrages, notamment en matière de qualité du gaz distribué, de protection, de développement, de sécurité et de prévention des risques, ainsi que la réalisation, de façon générale, de toutes les installations ou équipements nécessaires au bon fonctionnement du service
- Assurer l'entretien et le renouvellement de la totalité des biens concédés
- Assurer le respect du principe de l'obligation de continuité de fourniture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants,

Vu le rapport de la personne responsable de la délégation établi en application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales proposant de retenir GrDF comme concessionnaire du service public de distribution de gaz pour la commune de PAUILHAC,

Vu le projet de contrat de concession et ses annexes,

Le comité syndical après avoir délibéré :

- Approuve le choix de l'entreprise GrDF en tant que concessionnaire du service public de distribution de gaz pour la commune de PAUILHAC
- Approuve les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de concession pour le service public de distribution de gaz naturel

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

DELIBERATION : DEUX AVENANTS AU MARCHÉ 03-20

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le Groupement des Sociétés BSO et Gabrielle SA a été retenu sur le lot n° 8 et le Groupement des Sociétés BOUYGUES Energies Services et ETPM a été retenu sur les lots 1, 9 et 10 pour le marché 03-20 des travaux d'électrification rurale et d'éclairage public.

GABRIELLE SA et ETPM, les deux co-traitants n'ont pas fourni dans les actes d'engagement leurs coordonnées bancaires.

Afin de pouvoir les régler directement et à la demande de la Trésorerie Principale d'AUCH-VILLE, il est nécessaire de produire deux avenants dont il est fait lecture.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'approuver les deux avenants et de l'autoriser à les signer.

Après débat et vote à l'unanimité, le comité décide :

- D'approuver les deux avenants
- D'autoriser Monsieur le Président à les signer

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



**REUNION DU COMITE
DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

DELIBERATION DE MISE A LA REFORME DE BIENS FIGURANT A L'ACTIF DU SDEG -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu l'état de l'actif du Syndicat Départemental d'Energies du Gers,

Monsieur le Président du SDEG expose aux membres du Comité que divers matériels (matériel de transport, matériel de bureau, matériel électronique, mobilier) sont devenus hors d'usage.

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation.

La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un évènement externe (incendie, dégradation, vol). Le comptable de la collectivité constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

Dans ces conditions, Monsieur le Président propose au Comité du SDEG un état de biens figurant dans l'actif, mais n'existant plus matériellement ou étant devenus obsolètes.

La liste des matériels qu'il est proposée de réformer du fait de leur état et de leur ancienneté est définie dans le tableau ci-dessous :

Après en avoir délibéré le Comité accepte cette proposition.

REQU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



ETAT DES MATERIELS DU SDEG MIS A LA REFORME

Désignation du bien	N° d'inventaire	Année d'acquisition	Imputation comptable (M14)	Valeur brute en euros	Cumul d'amortissement en euros	Valeur nette comptable	Etat du bien
Clio Société blanc glacier	12	1992	2182	10.256,02	Non amortissable	10.256,02	Hors d'usage
Peugeot 106 électrique	13	1997	2182	13.076,16	13.076,16	0	Hors d'usage
Imprimante HP Color jet CP3525D	132	2011	2183	914,94	914,94	0	Hors d'usage
Matériel de bureau	18	1990	2183	5.460,26	Non amortissable	5.460,26	Hors d'usage
Plateau informatique	19	1992	2183	135,68	Non amortissable	135,68	Hors d'usage
Mobilier informatique	20	1992	2183	2.524,25	Non amortissable	2.524,25	Hors d'usage
Equipement informatique Coralie	24	1994	2183	23.748,50	Non amortissable	23.748,50	Hors d'usage
Logiciel	25	1994	2183	1.898,45	Non amortissable	1.898,45	Hors d'usage
Alcatel	26	1994	2183	5.164,86	Non amortissable	5.164,86	Hors d'usage
Imprimante laser	27	1995	2183	1.392,19	Non amortissable	1.392,19	Hors d'usage
Micro + imprimante	28	1995	2183	1.537,93	Non amortissable	1.537,93	Hors d'usage
Standard	29	1995	2183	2.869,80	Non amortissable	2.869,80	Hors d'usage
Aménagement téléphone	30	1996	2183	899,60	Non amortissable	899,60	Hors d'usage
Matériel informatique	32	1996	2183	7.140,32	7.140,32	7.140,32	Hors d'usage ²
Logiciel PAO Pagemaker	33	1996	2183	974,42	974,42	974,42	Hors d'usage
Photocopieur Nachuatec 3535TD	34	1997	2183	7.078,36	7.078,36	7.078,36	Hors d'usage
Imprimante + micro	35	1998	2183	3.152,83	3.152,83	0	Hors d'usage
Imprimante HP Scan Jet 6100C	36	1998	2183	985,89	985,89	0	Hors d'usage
Micro Hewlett Packard	37	1998	2183	5.144,99	5.144,99	0	Hors d'usage
Photocopieur Nachuatec	38	1999	2183	8.273,41	8.273,41	0	Hors d'usage
Carte réseau Ext	39	1999	2183	2.123,75	2.123,75	0	Hors d'usage
Ordi + imprimante	40	2000	2183	4.207,30	4.207,30	0	Hors d'usage
Pack 8 Brother	41	2000	2183	3.141,29	3.141,29	0	Hors d'usage
Imprimante Hewlett Packard 22 M	42	2001	2183	999,21	999,21	0	Hors d'usage
Matériel informatique Hewlett	43	2001	2183	8.653,73	8.653,73	0	Hors d'usage
HP Color Laser Jet 2500	44	2002	2183	2.020,04	2.020,04	0	Hors d'usage
Matériel informatique	47	2002	2183	2.386,50	2.386,50	0	Hors d'usage
Copieur Scanner support	49	2003	2183	7.510,88	7.510,88	0	Hors d'usage
Imprimante Business Inkjet	50	2004	2183	785,66	785,66	0	Hors d'usage
Copieur Num scanner + support	52	2004	2183	8.898,24	8.898,24	0	Hors d'usage
Micro-ordinateur	53	2005	2183	1.084,77	1.084,77	0	Hors d'usage

Installation JVS Mairistem	54	2005	2183	478,40	478,40	0	Hors d'usage
Micro-ordinateur	55	2005	2183	1.118,26	1.118,26	0	Hors d'usage
Micro-ordinateur	56	2005	2183	1.112,28	1.112,28	0	Hors d'usage
Micro-ordinateur	57	2005	2183	2.471,06	2.471,06	0	Hors d'usage
2 micro-ordi + graveur + accessoires	58	2006	2183	2.104,96	2.104,96	0	Hors d'usage
Matériel informatique	59	2007	2183	741,72	741,72	0	Hors d'usage
MMI	60	2007	2183	2.766,47	2.766,47	0	Hors d'usage
Ordinateurs	61	2008	2183	3.028,27	3.028,27	0	Hors d'usage
Imprimante HP	62	2008	2183	895,80	895,80	0	Hors d'usage
Mobilier de bureau	63	1992	2184	838,46	Non amortissable	838,46	Hors d'usage
Mobilier de bureau	64	1992	2184	716,51	Non amortissable	716,51	Hors d'usage
Mobilier de bureau	65	1992	2184	524,42	Non amortissable	524,42	Hors d'usage
Mobilier de bureau	66	1992	2184	257,64	Non amortissable	257,64	Hors d'usage
Mobilier de bureau	67	1992	2184	396,37	Non amortissable	396,37	Hors d'usage
Menuiserie divers	69	1992	2184	1.187,34	Non amortissable	1.187,34	Hors d'usage
Supports valeur	71	1992	2184	43,40	Non amortissable	43,40	Hors d'usage
Achat bureau	72	1992	2184	523,43	Non amortissable	523,43	Hors d'usage
Meubles de bureau	73	1995	2184	632,82	Non amortissable	632,82	Hors d'usage
Meubles de bureau	74	1995	2184	2.729,72	Non amortissable	2.729,72	Hors d'usage
Mobilier	75	1995	2184	760,80	Non amortissable	760,80	Hors d'usage
Meubles de bureau - caisson	76	1995	2184	3.140,93	Non amortissable	3.140,93	Hors d'usage
Meubles de bureau	77	1995	2184	1.985,44	Non amortissable	1.985,44	Hors d'usage
Meubles - menuiserie	79	1995	2184	1.267,62	Non amortissable	1.267,62	Hors d'usage
Table demi-ronde	80	1995	2184	299,15	Non amortissable	299,15	Hors d'usage
Fauteuil bureau	81	1995	2184	406,98	Non amortissable	406,98	Hors d'usage
Rayonnages	82	1995	2184	304,39	Non amortissable	304,39	Hors d'usage
Extincteurs	83	1995	2184	570,29	Non amortissable	570,29	Hors d'usage
Armoires	84	1995	2184	918,84	Non amortissable	918,84	Hors d'usage
Deux chaudières gaz Chappée	85	1996	2184	4.184,51	Non amortissable	4.184,51	Hors d'usage
Matériel de bureau	86	1997	2184	6.187,04	6.187,04	0	Hors d'usage
Fauteuil tournant noir	87	2000	2184	283,55	283,55	0	Hors d'usage
Plan compact caisson mobile	89	2000	2184	1.137,27	1.137,27	0	Hors d'usage
Réfrigérateur Daewoo	93	2002	2184	151,00	151,00	0	Hors d'usage
Parts sociales Crédit Agricole	101	2004	266	11.616,93	Non amortissable	11.616,93	Hors d'usage

	2013700	1996	271	0,8	Non amortissable	0,8	Hors d'usage
OAT intégration SIE Bas-Armagnac							
Dette Commune	103	1996	276348	947.106,10	Non amortissable	947.106,10	Hors d'usage

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre, à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Cardona Christian, Chambert Serge, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Ducéré Jean, Duffourg Alain, Durrey Joël, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian, Vignaux-Schweitzer Kathy.

.....

CONVENTION PARTENARIAT ENR ADOUR

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers fait état de la convention de partenariat relative au développement de centrales photovoltaïques flottants et hydroélectriques sur les réservoirs d'eau de l'INSTITUTION ADOUR.


Lecture de la convention est faite auprès du comité syndical et Monsieur le Président sollicite le comité pour l'autoriser à signer celle-ci afin d'acter la future création de la SAS « ENR ADOUR » et pour réserver une part du capital de la société au Syndicat Départemental d'Energies du Gers.


Enfin, cette convention acte les caractéristiques essentielles de la future société avec sa gouvernance.

Après échange de vues et vote, le comité syndical autorise Monsieur le Président à contractualiser cette convention de partenariat et à signer l'ensemble des documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 30 NOV. 2021

